Volume 7, no 3 – Décembre 2020

Mém'Eau

Le bulletin de l'Association des gestionnaires des cours d'eau du Québec

Dans ce numéro

Mot de la directrice générale	2
Mot du président	3
L'érosion des berges de la partie fluviale du Saint-Laurent : enjeux, développement d'outils et perspectives	4
La gestion des cours d'eau : nouveautés jurisprudentielle et législative	7
Les spécificités de l'acquisition d'un drone	10
Chantier PRMHH, Nouvelles des membres	12
Webinaires PRMHH	20
Les fiches synthèses régionales d'adaptation aux changements climatiques : un outil pour passer à l'action !	22
Révision importante de la loi sur les ingénieurs : impacts sur les municipalités - REAFIE	24
Saviez-vous que ?	25
Plan d'agriculture durable, une porte s'ouvre... lentement	26
À consulter: Plan d'agriculture durable	27
L'Association des directeurs généraux des MRC du Québec : Leader dans la promotion du rôle des MRC !	28
Colloque AGRCQ 2020-2021 version virtuelle	29
Bonnes pratiques et aménagement des cours d'eau	30
Saviez-vous que ? - PRCMHH	31
Assemblée générale annuelle	32
Membres : Arrivées et départs	32
Présentation des membres	34

AGRCQ
ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC

Mot de la directrice générale

Claire Michaud
Directrice de l'AGRCQ

Ça va bien aller ! Il faut se réinventer ! Gardons espoir ! Qu'ils disaient… !!!

La pandémie nous a obligés à revoir nos façons de faire. À reformuler un colloque sous une forme virtuelle plutôt qu'en présentiel (un nouveau mot à la mode). Que cela ne tienne, le Comité Colloque a repris le boulot pour proposer une programmation actuelle tout en reprenant les conférences prévues au printemps dernier. Voici donc que le REAFIE sera le thème des deux premiers webinaires. Me Thibault-Bédard, une de nos conférencières au colloque du Saguenay nous a offert toute une performance de vulgarisation du règlement d'application de la LQE. Faut croire que vous avez aimé puisque le sondage présente un taux de satisfaction de 98 % (cotes 4 et 5 sur une échelle de 1 à 5).

La présentation du MELCC, en décembre prochain, sera complémentaire. Les autres conférences, offertes au début de l'année 2021, porteront sur les Inondations, mais aussi sur des sujets plus techniques. Vous êtes au rendez-vous, car le taux d'inscription dépasse la moyenne d'une journée d'un colloque annuel.

Je veux souligner l'investissement de Mathieu Charest, notre trésorier qui a mis des dizaines et des dizaines d'heures à jongler avec les comptes, les encaissements, les remboursements et surtout, surtout à répondre aux mille questions et me soutenir lors de mes grands découragements face à cette folle course de cette réorganisation. Toute ma reconnaissance à toi, Mathieu !

Et aussi merci, à Vincent Cordeau, notre secrétaire, à répondre présent pour la relecture, les propositions et la validation des documents de promotion du colloque, des communications et des suivis des rencontres. Je suis toujours rassurée lorsqu'il passe son œil « lazer » pour livrer un travail plus qu'adéquat.

Plusieurs dossiers sont en cours actuellement. Et, deviner quoi ? il y a encore des chantiers de révision réglementaire, dont le règlement sur les compensations MHH, les dispositions normatives des zones inondables. Ça ne finit jamais… ! La FQM est bonne alliée dans ces dossiers. D'ailleurs, l'AGRCQ a pris place aux comités, orchestrés par la FQM, qui « s'yeutent » ces propositions.

Vous remarquerez que nous avons encore quelques nouveaux membres depuis juin dernier pour un total de 94. Et, lors de l'AGA tenue le 11 novembre dernier, une équipe s'est reformée pour administrer notre association avec l'ajout de 2 nouvelles recrues. Quelques nouveaux visages s'ajouteront aux 8 comités qui soutiennent la mission de l'AGRCQ. Le recrutement aux comités demeure toujours ouvert. Vous avez un intérêt, mais vous ne savez pas encore sous quel comité ? Je vous invite à jeter un coup d'œil sur le rapport des activités. Cela décrit bien nos actions réalisées ainsi que les perspectives de chaque comité. Dispo sur le site web.

Côté nouveauté, le comité Communication a produit un modèle d'infolettre à l'intention de ses membres. Une nouvelle façon de communiquer les informations, un modèle plus visuel. J'espère qu'il vous plaira. Si vous souhaitez y voir vos photos, n'hésitez pas à me les faire parvenir afin que je puisse illustrer les envois. Je suis constamment à la recherche de photos (paysage, obstruction et entretien de cours d'eau, votre quotidien, etc.).

Qu'est-ce qui nous attend dans les prochains mois ? Si j'étais devin, je vous donnerais la date de la fin de la pandémie et le retour à la normale d'un colloque (remis à l'automne 2021 à Orford) pour un réseautage en présentiel, à grands coups de poignées de main et d'accolades. En attendant, je vous dis :

Ça va bien aller, il faut se réinventer et il faut garder espoir !

Prenez note que le bureau de l'AGRCQ sera fermé du 16 décembre 2020 au 11 janvier 2021

Crédit photo de la page couverture : Jean Tanguay, tech. Faune, plusieurs fois primés pour ses photographies de nature, dans la région du Saguenay.

Mot du président

François Potvin
Président AGRCQ, Conseiller en développement agricole, MRC de Maria-Chapdelaine

La neige est de retour dans certaines régions, le froid s'installe peu à peu, trop rapidement diront certains. Les gestionnaires de cours d'eau seront de retour de façon permanente à leur bureau, laissant derrière une autre saison de travaux et de visites sur le terrain, travaillant maintenant à fermer l'année qui vient de passer et de planifier la prochaine. D'ailleurs, comment sera cette prochaine année ? Le télétravail fera-t-il partie du quotidien de plusieurs ? Serons-nous en mesure de tenir des rencontres en personnes ? Serons-nous en mesure de pouvoir serrer des mains ?

Force est de constater que l'adaptation qui nous caractérise depuis quelques mois, fera encore partie intégrale de notre vie. Ce qui est une très bonne chose dans un sens, car la prochaine année sera marquée par des changements réglementaires qui, une fois de plus, fera appel à cette capacité d'adaptation qui nous caractérise, avouons-le. L'AGRCQ se réinvente et vous présente, dans un cadre virtuel, un colloque éclaté dans le temps, mais tout aussi pertinent. De précieux collaborateurs ont répondu présents afin de nous présenter des sujets qui préoccupent les gestionnaires et qui permettront une mise à jour sur bien des sujets. En espérant que les membres répondent présents à cette invitation. Nous nageons peut-être dans l'inconnu pour ce qui concerne la pandémie, mais nous serons beaucoup plus informés et nous saurons nous outiller en fonction des changements réglementaires à venir.

La résilience fait partie de notre quotidien depuis maintenant près de 8 mois, et je ne peux passer sous silence le travail de notre directrice, Claire Michaud qui, dans cette période instable sur bien des points, a su démontrer une force et une facilité incroyable à apprivoiser cette caractéristique. Le travail du Conseil d'Administration et des différents comités tout au long de l'année a aussi été très important. Nous avons eu une année chargée, exigeante, et chacun des membres, à leur façon, et selon leurs disponibilités, a su mettre l'épaule à la roue et faire avancer de nombreux dossiers.

Peu importe comment 2021 sera faite, nous sommes prêts à redoubler d'efforts pour pousser votre association à être reconnue comme : les professionnels de la gestion des cours d'eau au Québec. Mais il ne faut pas oublier que la force principale d'une association est, ses membres, et en ce sens nous sommes très forts.

Caricature de Simon Lajeunesse

Chronique technique

L'érosion des berges de la partie fluviale du Saint-Laurent : enjeux, développement d'outils et perspectives

Jean-François Bernier
Professionnel de recherche

Léo Chassiot
Stagiaire postdoctoral

Patrick Lajeunesse
Professeur chercheur

Le fleuve Saint-Laurent correspond à un axe socio-économique majeur en Amérique du Nord, dont les rives sont densément peuplées, regroupant notamment près de 60 % de la population du Québec. Son tronçon fluvial, localisé entre la frontière ontarienne et l'est de l'île d'Orléans, rassemble une importante quantité d'aménagements humains qui, par le fait même, exercent une forte pression sur les différents géo-écosystèmes riverains. En effet, l'ensemble des activités anthropiques à l'échelle du bassin versant a grandement modifié la dynamique hydrosédimentaire en perturbant les mécanismes naturels d'érosion, mais aussi en introduisant de nouveaux processus érosifs, telles l'action du batillage ou la gestion des niveaux d'eau avec les barrages.

Les récentes inondations extrêmes de 2017 et 2019 ont démontré que les berges, qu'elles soient naturelles ou artificialisées, pouvaient être exposées à l'érosion. Ces événements ont fait ressortir l'importance de mettre en place une base de connaissances scientifiques robuste afin d'intégrer cet aléa aux politiques d'aménagement du territoire en milieu riverain. Avec les changements climatiques en cours, la remise en question des stratégies de gestion actuelles devient encore plus importante afin de continuer à assurer la sécurité des riverains et de limiter les coûts financiers. Présentement, les intervenants du milieu ont besoin d'outils qui faciliteraient la prise de décisions éclairées sur des enjeux, où les connaissances sont insuffisantes. Pour évaluer les vulnérabilités biophysiques et socio-économiques des environnements riverains, le développement d'une base de données géospatiales à haute résolution sur l'état des berges devient essentiel afin d'établir un cadre et un temps de référence pour les futures études portant sur l'aléa de l'érosion.

1 - https://catalogue.ogsl.ca/fr/dataset/448d2828-d249-4d77-ad68-563512977150

2 - https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/caracterisation-des-berges-et-analyse-de-l-evolution-des-facteurs-hydro-climatiques

Un travail de caractérisation

Dans le cadre d'un projet financé par le Ministère de l'environnent et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) et en collaboration avec le consortium Ouranos, l'équipe du Laboratoire de géosciences marines du Département de géographie de l'Université Laval, dirigée par le professeur Patrick Lajeunesse, a achevé au printemps 2020 une caractérisation riveraine à haute résolution du Saint-Laurent fluvial. Le développement de cette nouvelle base de connaissances scientifiques avait comme objectifs de 1) mieux comprendre les risques reliés à l'aléa en milieu fluvial en dressant un portrait de la distribution spatiale de l'érosion des berges et des mécanismes impliqués, et 2) soutenir les membres des Tables de concertation régionales (TCR) dans le choix de mesures d'aménagement qui augmenteront la résilience des communautés riveraines et de l'environnement, et ce, à l'aide d'ateliers de transfert de connaissances et de sensibilisation.

La caractérisation des berges du tronçon fluvial a été réalisée en grande partie avec l'adaptation d'une méthodologie développée par le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières basé à l'Université du Québec à Rimouski. C'est à l'aide de données récentes de télédétection (photographies aériennes et LiDAR), d'images recueillies par hélicoptère et sur le terrain ainsi que d'informations transmises à travers des discussions avec les locaux que la numérisation du sommet du talus riverain, la segmentation et la détermination des attributs physiques ont pu être effectuées. La base de données géospatiales qui en découle offre ainsi l'outil d'information le plus précis à ce jour sur l'érosion des berges du tronçon fluvial du Saint-Laurent et qui ouvre la porte à une gestion intégrée de cet aléa. L'ensemble des livrables (données et rapports) complétés lors des projets de l'Université Laval et Ouranos est aujourd'hui disponible sur les catalogues de données de l'Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL)[1] et de Données Québec[2].

Et d'analyse ...

L'analyse cartographique montre que le Saint-Laurent fluvial est composé de 3191 km de berges, dont la moitié est artificialisée et l'autre moitié est naturelle (figure 1). Les berges remblayées (42 %), les zones humides (30 %) et les berges naturelles composées de matériaux meubles (19 %) sont les types de berges les plus représentés. Parmi les berges artificielles, 52 % sont protégées par des structures telles que des enrochements ou des murs, 28 % restent sans protection, tandis que 19 % représentent divers ouvrages et canaux de navigation, principalement situés dans la partie amont autour de Montréal. Ces structures sont généralement en bon état et protègent les berges de l'érosion, mais 25 % d'entre elles montrent des signes de dégradation. Sur l'ensemble du tronçon fluvial, 70 % des berges ont une faible sensibilité à l'érosion (Indice d'Érosion (IE) = 0), 20 % présentent des signes ponctuels d'érosion (IE = 1) et 10 % présentent des signes sévères d'érosion (IE = 2).

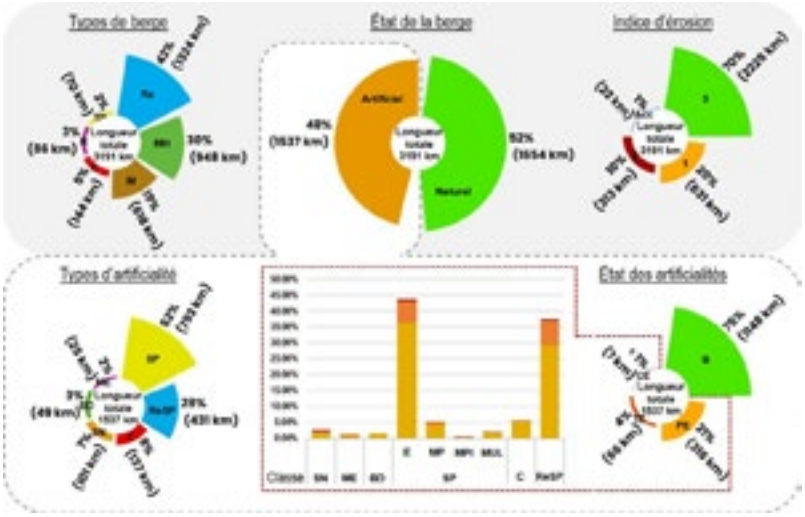

Figure 1. Synthèse des résultats pour la caractérisation des berges du Saint-Laurent fluvial. L'histogramme entouré par des pointillés rouges illustre la proportion des types d'artificialités montrant des signes de dégradation. Liste des acronymes : **Re** : Remblai ; **MH** : Milieu humide ; **M** : Berge naturelle meuble ; **C** : Canal ; **R** : Rocheuse ; **TP** : Terrasse de plage ; **0** : faible sensibilité à l'érosion ; **1** : Signes ponctuels d'érosion ; **2** : Signes sévères d'érosion ; **Acc** : Berge en accumulation de sédiment **SP** : Structure de protection ; **ReSP** : Remblai sans protection ; **SN** : Structure de navigation ; **BD** : Barrage/Digue ; **ME** : Mise à l'eau ; **E** : Enrochement ; **MP** : Mur de protection ; **MPI** : Mur de protection incliné ; **MUL** : Multiple ; **B** : Bon ; **PE** : Partiellement endommagé ; **TE** : Très endommagé ; **CE** : Complètement endommagé.

Enfin, l'approche utilisée combinant de la cartographie à haute résolution et d'une participation active des collaborateurs a permis d'identifier et de caractériser 251 sites sujets à l'érosion, représentant un total de 677 km dans la partie fluviale. À une échelle régionale, bon nombre de ces sites sont concentrés sur quatre secteurs que l'on peut définir comme des zones très vulnérables à l'érosion, à savoir 1) l'embouchure de la rivière des Outaouais, 2) les archipels entre Montréal et le lac Saint-Pierre, 3) les falaises près de Portneuf, et 4) le chenal entre l'île d'Orléans et la côte de Beaupré (figure 2).

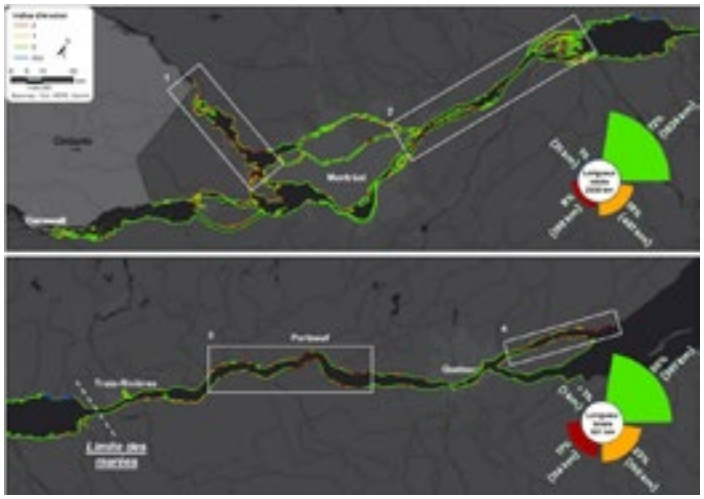

Figure 2. Cartographie de la distribution spatiale de l'érosion pour les deux hydrosystèmes, soit pour la rivière en amont (sans marée) et celui de l'estuaire fluvial en aval (avec marées). La localisation régionale des quatre points chauds, où les berges semblent être les plus exposées aux mécanismes d'érosion, est délimitée par les rectangles blancs.

Les processus d'érosion

L'érosion des berges dans le Saint-Laurent fluvial résulte de l'action de processus naturels tels que les ondes de tempête, les inondations, l'action des glaces, les mouvements gravitaires ; des processus que les changements climatiques en cours et l'élévation du niveau moyen relatif de la mer risquent de perturber dans un futur proche. À ceux-ci s'ajoutent des processus reliés aux récentes activités humaines, tels la régulation des débits du fleuve par les barrages, l'action du batillage des navires à proximité de la voie navigable et l'aménagement du territoire, en particulier sur les rives. Durant les dernières décennies, l'urbanisation autour du Saint-Laurent s'est traduite par un remblayage des zones riveraines, empiétant sur des zones humides, inondables, voire même sur le lit du fleuve. Ces nouveaux terrains, totalement artificiels, sont de fait particulièrement exposés à l'érosion et aux inondations, en dépit des structures de protection, souvent dégradées et aujourd'hui inadaptées.

Les conclusions du précédent projet soulèvent par ailleurs que très peu de données quantitatives sur l'évolution des berges, comme les taux de recul, étaient actuellement disponibles. Cette lacune constitue un obstacle majeur à une prise de décision éclairée pour implanter des stratégies d'aménagement durable, mais aussi pour anticiper le rôle des changements climatiques sur cet aléa. Avec la volonté d'identifier les meilleures solutions d'adaptation pour les communautés riveraines, il devient donc indispensable de quantifier et de mieux définir les taux de reculs ainsi que les mécanismes d'érosion impliqués à court, moyen et long terme pour ces régions.

Un nouveau projet de recherche

C'est ainsi que, pour combler cette lacune majeure en connaissances, un nouveau projet de recherche financé par le MELCC et réparti sur quatre ans a été lancé à l'été 2020. Il vise à développer un programme de suivi de l'érosion de huit sites vulnérables dans le tronçon fluvial du Saint-Laurent. Ces sites ont été sélectionnés selon les résultats de la caractérisation, les besoins exprimés par les communautés et afin de représenter la plus grande diversité de types de berge possible (figure 3). Ce projet s'appuie sur une approche de suivis morphosédimentaires saisonniers réalisée à l'aide de drones et d'analyses photogrammétriques qui permet la production de modèles topographiques à haute précision géodésique (figure 4). De plus, le taux de recul inter-annuel sera estimé à l'aide d'une analyse de photographies aériennes historiques, laquelle permettra aussi d'observer les modifications liées aux changements des habitats riverains au cours du dernier siècle. L'ensemble des résultats sera intégré dans de nouveaux outils, soit des portraits techniques et des plateformes interactives web accessibles à tous. Enfin, les prochaines étapes à venir seront principalement orientées vers 1) l'analyse des premiers levés de drone acquis pendant 2020, 2) la préparation de l'étude historique des sites, et 3) la formation de nouveaux étudiants en gestion des risques naturels. De premières rencontres sont également à prévoir avec les quatre TCR concernées pour discuter des directions et des attentes en lien avec le projet de recherche.

Figure 3. Exemple de quatre sites sélectionnés pour le suivi de l'érosion : A) Falaises meubles près de Deschaillons-sur-Saint-Laurent ; B) Plage sableuse et artificielle de l'anse Tibbits, Lévis ; C) Berges exposées à la voie navigable de l'archipel du lac Saint-Pierre, île des Barques ; D) Berges artificielles à l'embouchure du barrage Carillon, Pointe-Fortune.

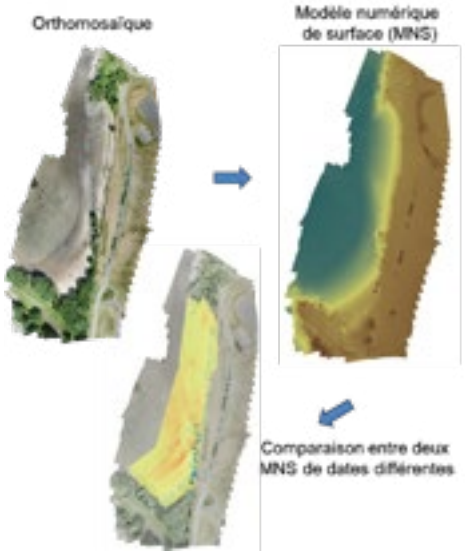

Figure 4. Exemple d'analyse photogrammétrique et topographique avec des images aériennes géolocalisées prises à l'aide d'un drone à l'anse Tibbits, Lévis.

En résumé

Le développement de connaissances scientifiques avec des méthodes appropriées a permis la mise en place d'une base de données d'informations géospatiales la plus précise à ce jour. Cette base constitue un premier pas dans l'appréciation des risques associée à l'aléa d'érosion le long du Saint-Laurent fluvial. L'établissement d'un programme de suivi de la dynamique morphosédimentaire de sites vulnérables apportera une évaluation plus précise des mécanismes d'érosion et contribuera à l'élaboration plus rigoureuse de stratégies d'adaptation. Il est à noter que le cadre méthodologique de ces projets pourrait très bien être exporté pour étudier des cours d'eau de plus petites tailles, voire également bonifié, par exemple, avec l'ajout d'attributs physiques supplémentaires (sinuosité, pente, etc.) dans la caractérisation des berges. Cela permettrait, comme pour le Saint-Laurent, de 1) identifier les segments exposés à l'érosion des berges, 2) orienter les politiques de gestion des milieux riverains avec de nouveaux outils d'aide à la décision, et 3) évaluer les changements hydrogéomorphologiques dans l'espace et le temps.

Ultimement, dans une perspective à long terme, il est souhaité que l'ensemble des résultats converge vers le développement d'un modèle hydrosédimentaire qui facilitera l'élaboration d'un indice de vulnérabilité à l'aléa de l'érosion tenant compte des changements climatiques, et ce, sur l'ensemble du Saint-Laurent fluvial. Ce type d'indice combiné à des guides d'intervention en milieu riverain accroîtra la résilience des communautés et écosystèmes riverains et incitera des comportements responsables dans cet environnement sensible et dynamique. Pour y arriver, il sera essentiel de continuer de collaborer avec les intervenants du milieu et de promouvoir une gestion intégrée, la formation ainsi que le transfert des connaissances.

Chronique juridique

La gestion des cours d'eau : nouveautés jurisprudentielle et législative

Me Caroline P Fontaine
VOX AVOCAT[E]S inc

La Cour supérieure s'est à nouveau penchée sur la distinction entre un fossé et un cours d'eau dans la décision récente Municipalité de Très-Saint-Sacrement c. Tiberghien[1] rendue au mois de juin dernier. La présente chronique a pour objectif de vous faire part des éléments ayant été pris en considération par le juge et l'ayant guidés dans sa décision. Ce jugement est également très intéressant à d'autres égards en ce qu'il traite notamment du pouvoir d'une municipalité locale d'entreprendre des procédures judiciaires pour des travaux non conformes à la réglementation de la MRC et de demander la remise en état.

Aussi, restez à l'affût, je vous fais part d'un nouveau projet de loi qui aura des répercussions en matière de gestion des cours d'eau.

La décision Municipalité de Très-Saint-Sacrement c. Tiberghien

LES FAITS

La municipalité de Très-Saint-Sacrement fait partie de la MRC du Haut-Saint-Laurent avec qui elle a conclu une entente en vertu de l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin d'appliquer sur son territoire la réglementation adoptée par la MRC en matière d'écoulement des cours d'eau.

La municipalité a entrepris un recours judiciaire contre le défendeur à la suite de travaux faits par ce dernier dans un cours d'eau qu'elle considère sous la compétence de la MRC, soit le cours d'eau Laberge-Henderson. Elle demande qu'il soit ordonné au défendeur de cesser les travaux et de remettre les lieux en état. Le défendeur pour sa part est d'avis qu'il a fait des travaux dans un fossé de ligne qui sépare deux de ses lots et qui sert à l'irrigation des terres agricoles avoisinantes. Conséquemment selon sa théorie, il n'avait pas à demander d'autorisation. Il prétend également que la municipalité ne peut pas le poursuivre pour des infractions à la réglementation de la MRC puisque c'est cette dernière qui a compétence exclusive sur l'écoulement des eaux des cours d'eau sur son territoire et puisqu'elle n'a jamais autorisé la municipalité à intenter une telle poursuite.

LA QUALIFICATION DU COURS D'EAU

Le juge débute son analyse en faisant état de l'historique du cours d'eau. Il retient notamment que :

- Le cours d'eau a été créé en 1969 par un Acte d'accord (conformément aux dispositions du Code municipal de l'époque pour créer un nouveau cours d'eau) ;
- Le tracé du cours d'eau apparaît sur une carte du ministère des Terres et des Forêts de 1977 ;
- Cet Acte d'accord a été remplacé en 1987 par le Règlement 3-1987 ;
- Le devis descriptif du cours d'eau est demeuré le même dans les deux actes.

Ensuite, le juge analyse les critères pour déterminer s'il s'agit, tel que le prétend le défendeur, d'un fossé de drainage et donc qui serait exclu de la compétence de la MRC, soit :

1. Il est utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation ;
2. Il n'existe qu'en raison d'une intervention humaine ;
3. La superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares.

Selon l'expert ayant témoigné pour la municipalité, la portion du cours d'eau où les travaux ont eu lieu a bien été creusée de la main de l'homme. Toutefois, un cours d'eau ancestral se trouve à sa source et un autre à son embouchure. Sur ce point, le juge rappelle une des conclusions de la décision Leblanc c. MRC de la Haute Yamaska[2], soit qu' :

« un fossé creusé par la main de l'homme est un cours d'eau lorsqu'il est joint à son embouchure ou à sa source par un ruisseau. Dans un tel cas, la désignation du cours d'eau s'étend à la totalité du parcours. »

[1] Municipalité de Très-Saint-Sacrement c. Tiberghien, 2020 QCCS 1754
[2] 2015 QCCS 984 confirmé en appel, 2017 QCCA 75.

Concernant la superficie du bassin versant, l'expert de la municipalité l'établit à 109 hectares. Le défendeur conteste cette donnée, mais sans déposer aucune preuve à cet égard. Le juge s'en remet donc au seul expert ayant été entendu, d'autant plus que ce calcul est semblable à celui de l'Acte d'accord de 1969 qui établissait le bassin versant à 0,4 mille carrés, soit 103 hectares.

Le juge conclut ainsi que le cours d'eau Laberge-Henderson relève de la juridiction de la MRC. Il base sa décision sur l'acte constitutif du cours d'eau, sa configuration et sur le fait qu'il n'est pas visé par aucune des exceptions de l'article 103 de la LCM.

Le cours d'eau en litige. Crédit photo @ David Rousseau, 2018 MRC du Haut-Saint-Laurent

LA NON-CONFORMITÉ DES TRAVAUX EXÉCUTÉS

Relativement aux travaux, le juge conclut qu'ils ont été effectués par le défendeur en contravention à la réglementation, autant celle de la MRC en matière d'écoulement que celle de la municipalité relative à la protection des rives et du littoral. La date des travaux ne semblant pas connue, le juge ajoute donc que la réglementation adoptée au fil des ans par le bureau des délégués, et ensuite par la MRC et la Municipalité, interdisait ou assujettissait à l'obtention d'un permis tout ouvrage modifiant les rives et le littoral d'un cours d'eau, autorisation dont le défendeur n'a jamais obtenue. N'ayant jamais fait partie des travaux pouvant être autorisés, le défendeur ne peut prétendre non plus à des droits acquis.

LA COMPÉTENCE DE LA MUNICIPALITÉ POUR ENTREPRENDRE UN RECOURS

L'illégalité des travaux établie, le juge répond à la troisième question en litige, soit l'intérêt juridique de la municipalité d'entreprendre le recours. En effet, le défendeur prétend que la municipalité ne pouvait pas le poursuivre vu la compétence exclusive de la MRC relative à la gestion des cours d'eau et que l'entente signée en vertu de l'article 108 de la LCM permettait seulement à la municipalité d'appliquer la réglementation de la MRC, mais non d'intenter un recours en injonction.

Dans son analyse, le juge fait état notamment que les pouvoirs prévus par la LCM doivent être interprétés largement et que « les municipalités doivent bénéficier de pouvoirs implicites ou accessoirement dans le but d'exercer avec efficacité la délégation prévue à la LCM ». Il conclut donc que la notion « d'application des règlements » prévue à 108 de la LCM inclut le pouvoir d'entreprendre des recours judiciaires en injonction en cas de contravention à ces règlements. Le juge cite également la décision Landry c. Municipalité de Ste-Anne-des-Lacs[3] dans laquelle la Cour d'appel arrive à la même conclusion.

Le juge confirme également que la municipalité ou la MRC peut entreprendre un recours en injonction même si la LCM ne prévoit pas explicitement ce recours, ce pouvoir découlant des principes généraux de droit pour faire respecter leur réglementation.

L'ORDONNANCE DE REMISE EN ÉTAT

Finalement, le juge ordonne, tel que demandé par la municipalité, la remise en état de la rive et du littoral. En effet, cette décision du juge repose sur la preuve éloquente de la contravention à la réglementation par le défendeur et sur le fait que ces travaux permettront de rétablir le libre écoulement et les composantes écologiques du cours d'eau.

Le juge explique également que même si le recours basé sur l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme peut donner lieu à une certaine discrétion du juge dans des circonstances exceptionnelles, il n'y a pas lieu d'appliquer cette discrétion ici. En effet, le défendeur savait qu'il contrevenait aux règlements, n'a demandé aucun permis et la municipalité a agi dans un délai raisonnable.

Le juge considère également que les travaux du défendeur, tant par leur ampleur que par l'absence d'autorisation, ne peuvent entrer dans la catégorie des dérogations mineures pouvant mener au refus de l'ordonnance. D'autre part, le juge fait ressortir que le défendeur n'a soumis aucune preuve sur la nécessité d'exécuter les travaux pour éviter l'érosion des berges et du talus ou sur l'absence d'impact de ses travaux.

Le juge ordonne donc de cesser les travaux et de procéder à la remise en état naturel de la rive et du littoral. Enfin, le juge autorise la municipalité, à défaut par le défendeur de réaliser les travaux, à les faire à ses frais.

[3] 2015 QCCA 1017

Autre nouvelle d'intérêt : Le projet de loi 67

Le 30 septembre dernier a eu lieu la présentation du projet de loi 67 par le MAMH[4]. Ce projet de loi omnibus a pour objectif notamment d'accorder aux MRC plusieurs nouveaux pouvoirs, dont celui d'adopter des règlements relatifs à la gestion des risques liés aux inondations. Un grand volet de ce projet de loi comporte également d'importantes modifications à la LAU et à la LQE et touchera au cadre normatif de la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Une des modifications proposées touche également la section de la LCM en matière de gestion des cours d'eau. En effet, le projet de loi **propose de modifier l'article 104 de la LCM** pour prévoir qu'une poursuite pénale pour la sanction d'une infraction à une disposition d'un règlement adopté en vertu de cet article pourra être intentée dans un délai d'un an de la date de connaissance de l'infraction plutôt que d'un an de la date de perpétration de l'infraction comme c'est le cas pour le moment.

Ce projet de loi est présentement étudié en commission et il sera très intéressant de suivre les changements qui en découleront, c'est donc à suivre… !

Me Caroline P. Fontaine pratique au sein du cabinet Vox Avocats inc. en droit municipal, de l'environnement et en relations de travail, et ce depuis 2012. Dotée d'une double formation en droit et en sciences, ses connaissances élargies dans ces deux disciplines lui permettent de s'approprier avec aisance les dossiers impliquant des expertises techniques. Elle s'intéresse tout particulièrement aux différentes facettes de la gestion des eaux.

[4] Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions.

VOX
AVOCAT[E]S
Me Caroline P. Fontaine
500, Place d'Armes
Suite 2810
Montréal (Québec)
H2Y 2W2
(514) 236-5533
1, rue Rivière
Bedford (Québec)
J0J 1A0
(450) 248-3355
cpfontaine@voxavocats.ca

Photo par : Stéphanie Morin, MRC d'Argenteuil

Chronique technique

Les spécificités de l'acquisition d'un drone

Maxime Risse, B. Sc. Géographie
MRC Pierre-de-Saurel

Pour donner suite à l'article paru dans le Mém'Eau de juin 2020, notre MRC a pensé bon de partager les spécificités de l'acquisition de drone, c'est-à-dire toutes les composantes techniques ainsi que les coûts reliés à l'appareil. Au-delà de la volonté d'acquérir un drone, il faut tout d'abord s'informer sur les composantes légales de l'utilisation de l'appareil et de son coût d'utilisation. Cette information peut être difficile à trouver sans repères.

SPÉCIFICITÉS ET COÛT D'ACQUISITION

Lorsque la MRC de Pierre-De-Saurel a décidé de devenir propriétaire d'un drone, il était très important de choisir le modèle idéal pour nos besoins. Effectivement, ayant déjà fait quelques sorties avec une autre MRC possédant le Phantom 4 Pro du fabricant DJI, notre idée s'était d'abord arrêtée sur celui-ci. Cependant, un modèle plus récent de la même compagnie, le Mavic 2, offrait aussi des spécifications intéressantes. Entre autres, il est plus portatif (avec des bras qui se replient), moins lourd et peut voler à une température plus basse, soit jusqu'à -10 °C. Cette spécificité élargit de beaucoup la fenêtre durant laquelle nous pouvons faire des sorties durant l'année. Il nous est donc possible de voler de fin février jusqu'à décembre. Enfin, notre choix s'est donc arrêté sur le Mavic 2 Pro pour ces différentes raisons.

À l'achat, le drone (environ 2000 $ acheté seul) ainsi que les accessoires de base ont coûté approximativement 3000 $. Il existe un combo appelé « Fly More Combo », qui permet d'avoir deux batteries supplémentaires, des accessoires de rechange, un chargeur pour la voiture, un chargeur multiple pour les batteries et un sac à bandoulière portatif, très utile si on a besoin de transporter le drone à pied. Nous avons aussi fait

Mavic 2 Pro	
Capteur	CMOS 1", 20 MP
Résolution photo	5472 x 3648
Résolution vidéo	4 K (3840 x 2160) à 30fps 2,7 K (2688 x 1512) à 60fps
Dimensions (Longueur x Largeur x Hauteur)	Plié : 214 x 91 x 84 mm Déplié : 322 x 242 x 84 mm
Poids	907 g
Résistance maximale au vent	29 à 38 km/h
Température d'opération	-10 °C à 40 °C

l'acquisition d'une mallette de transport, de cônes de sécurité et d'un petit héliport pour faire décoller et atterrir le drone. Pour 500 $, ce combo est très avantageux puisque l'achat des batteries individuelles est de 200 $ chacune, le sac environ 150 $ et les chargeurs environ 40 à 50 $ chacun. Le drone et les accessoires ont été achetés sur le site officiel du fabricant (DJI), ce qui revenait moins cher qu'ailleurs. Il est important de se procurer une carte SD puisque la mémoire interne de 8 Go peut se remplir assez vite. De ce fait, il ne faut pas oublier de vider la carte (photos) au bureau après chaque sortie, sinon on peut arriver sur le terrain sans avoir la possibilité de prendre de nouvelles photos. Quelle fâcheuse position !

FORMATION ET IMMATRICULATION

Tel que spécifié dans l'article précédent, tout drone de plus de 250 g nécessite un certificat de pilote. Moi-même et un autre employé avons donc effectué l'examen théorique en ligne de Transports Canada au coût de 10 $ par essai. Il était important pour la MRC que deux employés soient en mesure de piloter l'appareil au cas où l'un d'entre eux serait indisponible. Malgré tout, il y a une personne responsable du drone et de ses accessoires. À notre MRC, il s'agit du coordonnateur à la géomatique. Techniquement, la formation n'est pas obligatoire pour les opérations de base, mais est tout de même recommandée. Pour notre part, nous avons fait une formation « autodidacte » grâce à des recherches effectuées à l'interne. Cela nous a permis de passer l'examen dès le premier essai.

Malgré tout, certaines écoles de pilotage, tel KoptR Image ou Exo Drone offrent des formations complètes à prix compétitif. Il existe des cours pratiques et théoriques. Nous avons aussi dû immatriculer notre drone au prix de 5 $, ce qui est obligatoire pour tout drone pesant plus de 250 g.

Le certificat « opérations de base » vient avec quelques restrictions. Entre autres, il faut tenir une distance de 30 mètres horizontale avec les bâtiments et les gens. Il est aussi interdit de voler dans un espace aérien contrôlé. Pour notre MRC, il ne s'agissait pas d'une problématique importante puisqu'il n'y a pas d'espace aérien contrôlé et nous utilisons surtout le drone dans des espaces ouverts. La règle la plus importante à suivre est d'avoir l'appareil en vision directe, en tout temps. Pour ce faire, l'accompagnement par un observateur visuel est recommandé. De ce fait, le pilote peut se concentrer sur ce que le drone voit alors que l'observateur visuel s'occupe de surveiller le drone et d'avertir le pilote de potentiels obstacles.

Pour pouvoir voler dans les endroits proscrits par les opérations de base, il faut obtenir un certificat « opérations avancées ». Celui-ci est beaucoup plus difficile et comprend des questions plus pointues sur l'aviation ainsi qu'une évaluation pratique. Pour plus d'informations, le site de Transports Canada contient une section réservée à cet effet.

LES SORTIES DE TERRAIN ET LES PRODUITS

Depuis la première sortie de drone effectuée en mars dernier, nous avons beaucoup appris sur son utilisation. À raison d'environ une sortie par semaine, nous avons effectué une vingtaine de sorties depuis l'acquisition. Pour prévoir notre sortie, nous préparons des plans à l'aide de logiciels géomatiques. Ces derniers nous permettent de trouver un site de vol qui est accessible et le plus près possible de la zone à survoler. Ainsi, nous pouvons voler dans un rayon d'environ 500 à 600 mètres autour de ce site avant de perdre le drone en visibilité directe, et ce, en fonction des obstacles présents.

Puisque nous possédons 4 batteries, nous prévoyons visiter 4 sites en une demi-journée (avant-midi ou après-midi). Il est important de toujours s'envoler avec une batterie pleine pour éviter d'être pris par surprise par une batterie déchargée. Malgré tout, le drone reviendra à sa position initiale automatiquement lorsque la batterie atteindra 20 % de sa capacité grâce à sa fonction « return to home ». Il faut prévoir 1 h à 1 h 30 de recharge pour chaque batterie, selon la charge restante.

La majorité des produits captés avec le drone sont des photos, à l'exception de quelques vidéos. De plus, avec la prise de plusieurs photos en plan sur un territoire donné, il est possible de créer des orthophotos et de les transposer dans les différents logiciels géomatiques. De notre côté, nous utilisons « Pix4Dcapture », qui est gratuit, pour une prise automatique des photos en plan et « Web ODM », un logiciel libre avec un installeur à 80 $ pour faciliter la tâche, pour la création d'ortho photos. De retour au bureau, le déchargement et le tri des photos se font en une quinzaine de minutes. Pour la création d'orthophotos, il faut prévoir un peu plus de temps, soit d'une à deux heures en fonction de la zone ciblée. Il faut aussi être à l'aise avec l'informatique puisque le logiciel libre requiert un peu de temps à installer avant son utilisation. L'alternative était le logiciel « Pix4Dmapper » à un coût d'environ 6000 $. Pour nos besoins, « Web ODM » suffit amplement à la MRC pour un coût très réduit.

En résumé, le drone fait sauver beaucoup de temps sur le terrain. Il nous permet de parcourir de grandes distances, en peu de temps, tout en nous laissant le soin d'inspecter des endroits difficiles d'accès à pied dans notre région, telles la baie Lavallière ou les îles de Sainte-Anne-de-Sorel. Également, le fait de pouvoir observer les problématiques du haut des airs apporte une perspective fort intéressante.

Maxime Risse, B. Sc. Géographie est coordonnateur à la géomatique à la MRC Pierre-De Saurel.

Section PRMHH

Chantier PRMHH : qu'est-ce qui se prépare au MELCC cet automne ?

Andrée Giroux
Chargée de projets
MELCC

Article sur les PRMHH dans La Presse+

Un article grand public visant à présenter les éléments majeurs des plans régionaux des milieux humides et hydriques a été publié fin de novembre 2020.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION SUR LA SENSIBILISATION AUX MHH

L'équipe de soutien des PRMHH se dote d'une stratégie de communication sur la sensibilisation aux milieux humides et hydriques. Les premières actions de communication s'adresseront plus concrètement aux acteurs impliqués dans la réalisation des plans régionaux et viseront, plus particulièrement, à les informer et à les épauler à l'aide d'outils spécialisés.

La seconde phase visera davantage à sensibiliser la population à la nécessité de conserver les MHH afin de faciliter le travail des acteurs municipaux dans l'élaboration tout autant que dans la mise en œuvre de leur PRMHH.

GUIDE D'ANALYSE DES PLANS RÉGIONAUX

Un document, qui présentera les balises qui encadreront l'étape d'analyse des plans régionaux à la suite de leur transmission au gouvernement, est en cours d'élaboration. Sa mise en ligne est prévue en cours du printemps 2021.

LA COLLABORATION AU SEIN DU G6 SE POURSUIT !

Avez-vous déjà entendu parler du G6 ?

Cette sympathique appellation réfère à la collaboration qu'entretiennent le MELCC, l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ), le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ), le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE) et Stratégies Saint-Laurent dans le cadre de la mise en œuvre des plans régionaux. Rappelons que ce dynamique partenariat a permis la tenue d'un forum sur les PRMHH, en février 2019, qui a connu un bien beau succès de participation.

L'an prochain, le G6 compte vous offrir une nouvelle série de conférences sur divers thèmes impliquant les plans régionaux.

ESPACE RÉSEAU PRMHH

Une plateforme collaborative regroupant les acteurs des plans régionaux dans le but de créer une « communauté de praticiens », appelée « Espace Réseau PRMHH », a été mise en place au printemps 2020. L'outil vous propose des documents, des liens d'intérêt et un calendrier d'activités en lien avec les plans régionaux.

Trois webinaires présentés en cours d'automne ont permis de faire des liens concrets entre les plans régionaux et :

1) les enjeux sociaux des PRMHH (par Mme Aurélie Sierra, de l'Atelier Social) ;

2) la cartographie des milieux humides potentiels (par M. Jean-François Labelle, du MELCC) ;

3) le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (par M. Vincent Piché, du MELCC).

Vous trouverez les enregistrements de ces présentations dans la section « Bibliothèque » de l'Espace Réseau PRMHH.

Si vous n'êtes pas encore membre, vous devez préalablement remplir une demande d'adhésion au Portail des connaissances sur l'eau (PCE) : https://pce.eauquebec.gouv.qc.ca/Pages/Accueil.aspx.

Simple et rapide !

Crédit photo : Hugo Dufour Production

UNE FAQ SUR LES PRMHH

Au cours de la dernière année, les MRC ont sollicité le MELCC afin d'obtenir des précisions sur différents sujets en lien avec leur responsabilité d'élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques. Devant la multiplicité des demandes reçues, la rédaction d'une foire aux questions s'est imposée. Le document sera rendu disponible prochainement via l'Espace Réseau PRMHH, de même qu'à l'adresse du MELCC réservée aux plans régionaux : Plans régionaux des milieux humides et hydriques.

DU RENFORT DANS L'ÉQUIPE DES PRMHH

Heureuse nouvelle : l'équipe de soutien aux plans régionaux du MELCC s'agrandit et aura la chance d'accueillir deux nouveaux employés d'ici la fin de l'automne. Ce ne sont pas les projets stimulants qui manquent relativement à cette toute première mouture des plans régionaux !

UNE ADRESSE POUR RECEVOIR VOS QUESTIONS SUR LES PRMHH

Pour terminer, sachez qu'il existe une adresse courriel qui vous permet de transmettre au MELCC vos diverses questions touchant l'élaboration de votre plan régional : prmhh@environnement.gouv.qc.ca.

Bonne continuation dans l'élaboration de votre plan régional et bon automne !

Andrée Giroux est chargée de projets au sein de l'équipe Aménagement durable des écosystèmes à la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels, Direction générale de la conservation de la biodiversité au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC). Elle collabore entre autres sur les questions de sensibilisation des milieux humides et hydriques au sein de l'équipe de soutien des PRMHH.

Section PRMHH : Nouvelles des membres

Une démarche conjointe de quatre MRC du Centre-du-Québec

Pascale Désilets
MRC Arthabaska
Directrice de la gestion du territoire

Andréanne Blais
Biologiste
Directrice générale CRECQ

À l'image du dynamisme régional, les MRC d'Arthabaska, de Drummond, de L'Érable et de Nicolet-Yamaska ont décidé de mener conjointement la réalisation de leurs plans régionaux des milieux humides et hydriques. Cette collaboration a permis de cibler des objectifs communs, de partager les ressources et des connaissances, de renforcer la solidarité régionale et augmentera l'impact des actions. Le mandat de réalisation a été octroyé au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec.

Entre juin 2019 et septembre 2020, diverses phases de réalisation se sont déjà concrétisées. Des comités thématiques (agricole, forêt, eau et urbain) soutenant la consultation des acteurs ont été déployés, de nombreuses organisations ont été rencontrées, le portrait de chaque MRC a été réalisé et une méthode d'analyse de la valeur écologique des milieux naturels a été concrétisée. Les MRC entrent maintenant dans le vif du sujet, soit la conciliation entre la conservation et le développement du territoire. L'équipe s'affaire présentement à identifier les enjeux, la vision qui soutiendra le plan d'action et une revue des actions volontaires et réglementaires.

Une rencontre avec les MRC voisines est prévue en janvier 2021 afin d'identifier la méthode optimale de consultation entre ces dernières. Finalement, une consultation citoyenne est prévue en avril 2021 afin de soumettre le plan d'action aux citoyens et recueillir les commentaires.

La forme que prendra cette consultation n'est pas encore déterminée. L'échéancier de réalisation mènera à l'adoption du plan par les MRC en septembre 2021. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à viser la page internet du projet www.patrimoinenaturel.ca

Ici, on s'engage
pour notre patrimoine naturel
Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels

Plan régional des milieux humides et hydriques

Démarche conjointe de quatre MRC du Centre-du-Québec.

MRC d'Arthabaska · MRC de L'Érable · MRC Nicolet-Yamaska · MRC de Drummond

En Mauricie, démarche régionale et concertation des partenaires

Pascale Dion
MRC Mékinac
Gestionnaire des cours d'eau

En Mauricie, les six MRC ont opté pour le développement d'une démarche régionale dans l'élaboration de leurs PRMHH. Ainsi, nous nous assurons d'une harmonisation des plans de la région. À cet effet, le Conseil régional de l'environnement Mauricie a été mandaté pour coordonner la démarche. Pour s'assurer de la concertation de tous les partenaires de la région, le comité de méthodologie a prévu trois rencontres de mai à septembre en 2020. Chacune des MRC de la Mauricie travaille avec un partenaire responsable de l'élaboration de son plan.

La MRC Mékinac est, quant à elle, affiliée à la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA). Le portrait du territoire de Mékinac sera complété en octobre/novembre 2020. Le diagnostic environnemental sera disponible en février/mars 2021. En avril 2021, un forum régional sera organisé afin de discuter entre autres de la manière d'intégrer les enjeux régionaux dans la formulation des engagements de conservation de chacune des MRC.

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie prévoit lancer une infolettre visant principalement à informer le grand public, les intervenants du milieu et les directions ministérielles des faits saillants et des enjeux concernant les milieux humides et hydriques de la région.

J'assisterai mon collègue Louis Filteau, directeur du service d'aménagement du territoire de la MRC Mékinac, à établir les mesures à mettre en place pour atteindre un équilibre entre les pertes et les gains écologiques sur le territoire. De plus, nous participerons à l'élaboration du plan d'action entourant la stratégie de conservation de la MRC. Ces actions seront par la suite transposées dans la méthodologie de travail de toute l'équipe sur le terrain.

Un PRMHH sous étude doctorale dans les Laurentides

Pierre Morin
Spécialiste en environnement et gestionnaire de cours d'eau de la MRC des Laurentides

Je suis le responsable du dossier PRMHH. Ce plan est réalisé à l'interne avec la collaboration de diverses organisations ayant reçu un mandat de la MRC : Canards Illimités Canada, Université de Montréal, OBV RPNS, Abrinord, Conseil régional de l'environnement des Laurentides, Conservation de la Nature Canada et Éco-corridors laurentiens.

Un comité de travail a été mis en place et inclut des représentant(e)s de toutes les organisations impliquées ainsi que d'une des municipalités de la MRC et d'une doctorante de l'Université Laval. Cette dernière est citoyenne de notre MRC et suit notre démarche dans le cadre de son doctorat. Les étapes du portrait et du diagnostic sont en cours. Il reste à impliquer les acteurs du milieu (agriculture, foresterie, développement économique, citoyens...) et les MRC limitrophes.

Quatre organismes de bassins versants (Abrinord, RPNS, COBAMIL et COBALI) ont créé une table de concertation régionale sur les PRMHH pour la région administrative des Laurentides et la MRC Les Moulins. Dans un contexte de partage d'expérience et de concertation, deux ateliers techniques et deux ateliers stratégiques sont prévus.

Sur la Côte-de-Beaupré, le défi : la communication !

Mylène Légère, M.Sc.
Aménagiste-géomaticienne
MRC de la Côte-de-Beaupré

À la MRC de La Côte-de-Beaupré, l'élaboration du PRMHH est entamée depuis 2018. Le Service d'aménagement du territoire est responsable de sa réalisation, avec l'aide de deux organismes : l'OBV Charlevoix-Montmorency pour le volet inventaire terrain et la firme En mode solutions pour le volet consultation publique. Nous sommes actuellement à réaliser l'étape 3, soit le diagnostic des milieux humides et hydriques. Une première rencontre de la table de concertation (sur un total de six prévues) a été réalisée au mois de février dernier. Trente personnes représentants divers intérêts, tel que le milieu agricole, forestier, municipal, environnemental, etc. étaient présentes. Par la suite, la Covid-19 a quelque peu bouleversé notre planification. Par exemple, les prochaines rencontres de la table prévues cet automne et cet hiver se tiendront en mode virtuel.

Les inventaires terrain ont pu être terminés cet été avec quelques ajustements pour respecter les mesures sanitaires. Pour faire un lien avec la pandémie actuelle, je crois que le plus grand défi que nous rencontrons est similaire à celui du gouvernement : la communication ! Nous avions sous-estimé cet aspect lors de la planification, en nous limitant à la table de concertation. Maintenant, nous nous efforçons d'utiliser tous les canaux de communications mis à notre disposition pour expliquer les objectifs de notre démarche et les différentes étapes pour y arriver. Notre porte, notre téléphone et notre boîte courriel sont toujours ouverts pour répondre aux questions et donner de l'information.

Comme dans la plupart des projets que nous réalisons, nous misons sur la concertation en amont pour obtenir la meilleure adhésion possible. Nous avons hâte de voir le résultat dans deux ans, d'ici là, beaucoup de travail reste à accomplir.

Une méthodologie la plus objective possible dans Lanaudière

Amélie Parmentier, ing. M. Ing.
Directrice de l'environnement
de la MRC Les Moulins

La MRC Les Moulins a créé une direction de l'environnement et du développement durable en janvier 2019 dont le principal rôle est la réalisation du PRMHH et la gestion des cours d'eau. Ainsi, j'ai été nommée directrice du service et suis par le fait même responsable du dossier PRMHH. En juin 2019, nous avons embauché un biologiste pour travailler à la réalisation du PRMHH. Ce plan est donc réalisé à l'interne au maximum, bien que certains mandats ponctuels aient été ou seront donnés à l'externe.

Nous partions avec l'avantage que les deux villes de notre territoire possèdent déjà des données précieuses sur les MHH puisqu'elles se sont munies, il y a quelques années, de plans de gestion des milieux naturels. Certains inventaires terrain ont tout de même dû être réalisés afin d'harmoniser les deux plans et de valider certaines informations. Au niveau des milieux humides, ces inventaires ont eu lieu à l'été 2019 ; pour les milieux hydriques, ils sont encore en cours.

Le portrait du territoire est donc en réalisation actuellement. Une valeur écologique des milieux humides a été créée ; pour les milieux hydriques, un indice de détérioration sera probablement réalisé au courant de l'année 2021. Notre cartographie des cours d'eau a été révisée (analyse du chevelu hydrographique, analyse des photo-aériennes historiques de 1931) et nos UGA sont en phase de finalisation. Pour nous assurer que le plan soit réalisé en collaboration avec tous les acteurs et partenaires concernés par le sujet, trois comités ont été créés : un comité restreint, un comité technique et un comité consultatif. Le comité restreint se réunit régulièrement, le comité technique s'est réuni pour la première fois à la fin de l'été de cette année.

Notre MRC se situant dans la couronne nord de Montréal, il y a de nombreuses pressions de développement sur notre territoire. Ainsi nous souhaitons réaliser un plan selon une méthodologie la plus objective possible pour orienter le choix des milieux humides et hydriques à préserver.

Bien que situé dans Lanaudière, notre MRC a la particularité que 98 % de son territoire se trouve sur le territoire d'un organisme de bassin versant œuvrant principalement dans les Laurentides. Ainsi, nous sommes impliqués dans deux tables de concertation régionale (Laurentides et Lanaudière).

Dans Portneuf, on garde les mains sur le volant !

Simon Chouinard, biol., agr.
Coordonnateur à la gestion des cours d'eau
MRC de Portneuf

À la MRC de Portneuf, la décision finale après avoir exploré différentes options, a été de prendre en charge la démarche d'élaboration du PRMHH. Ainsi, ayant comme chargé de projet le coordonnateur à la gestion des cours d'eau (moi-même ! le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme procédera à l'élaboration de son PRMHH. Pour ce faire, je suis accompagné du comité technique composé de personnes-ressources compétentes provenant des trois organismes de bassins versants présents sur son territoire, soit la CAPSA, la CBJC et la SAMBBA ainsi que le comité ZIP les Deux Rives (salut Guillaume Delair !) pour son expertise au niveau de la zone fluviale. Des rencontres ont eu lieu et l'échange d'informations suit son cours.

En parallèle au comité technique, un comité de concertation est également en cours de création afin de récolter les informations, appréhensions et questionnements des différents acteurs du territoire d'application. Dans la situation pandémique actuelle où les rencontres en personne sont proscrites, plusieurs scénarios sont envisagés afin de mener ce processus de concertation et rejoindre l'ensemble des intervenants. Des sous-comités sectoriels (agricole-forestier, environnement, municipal et industriel, etc.) sont pressentis afin de faciliter les échanges. Au niveau communication, un dépliant, un sondage en ligne et des publications ciblées seront mis de l'avant dans les prochaines semaines. La commission de l'environnement de la MRC sera impliquée tout au long du processus d'élaboration et fera le lien avec le conseil.

Côté avancement, le portrait du territoire est en cours de rédaction et devrait être terminé au printemps 2021, le diagnostic s'effectue en partie en parallèle. Encore beaucoup de travail devant nous, devant moi, mais les bases de ce beau projet sont bien ancrées.

PRMHH d'Argenteuil : une opportunité d'enrichir le capital environnemental et social

Stéphanie Morin
Gestionnaire de cours d'eau,
MRC d'Argenteuil

Mathieu Madison
Biologiste, Gestion
Environnement MM
Biologiste consultant,
président d'Abrinord
et 2e VP du ROBVQ

Le portrait et le diagnostic du PRMHH d'Argenteuil nous mènent à de grands constats :

1. La MRC d'Argenteuil, c'est un territoire d'eau : 10 434 milieux humides, 3 000 km de cours d'eau et 731 lacs ;
2. Plus de la moitié de ces milieux sont dans un excellent état. L'autre moitié présente des signes de perturbation importante en lien avec le territoire qui se développe et que les usages qui s'intensifient ;
3. La planification du développement et les usages projetés menaceront principalement les MHH urbains et agricoles.

Un récent sondage réalisé dans le cadre de la campagne de marketing territorial de la MRC nous informe que les milieux naturels d'Argenteuil sont au cœur de l'identité de ce coin de pays. Comment alors concilier le développement et la préservation de notre identité territoriale ?

Le PRMHH représente une opportunité incroyable pour tenter de répondre adéquatement à ces enjeux existentiels. Comme quoi les milieux naturels sont le prétexte qu'il nous fallait pour rassembler les acteurs du milieu afin de développer une vision commune du développement. Parce qu'un territoire, ça se définit par son histoire et sa population et ça s'envisage au futur. Pour faire atterrir un PRMHH ambitieux et pragmatique, il est donc nécessaire de se questionner sur le rôle de ce plan. Sert-il à simplement intégrer une démarche de conservation à la planification territoriale, tel qu'évoqué dans le guide sur les plans régionaux ? Peut-il viser plus haut ? Dans Argenteuil, nous avons la chance d'être une communauté tissée serrée, proximité favorisée par notre contexte physiographique authentique et notre histoire coloniale. Il est donc incontournable que la démarche tente d'inspirer les acteurs à réfléchir au territoire de demain dans une approche de consultation participative ascendante (bottom up).

Plusieurs questions difficiles devront être abordées, notamment en ce qui a trait à la gouvernance. La MRC d'Argenteuil s'est toujours montrée intéressée et impliquée dans différentes formes et différents niveaux de gouvernance participative. Dans le contexte du PRMHH, quel rôle chaque partie prenante doit-elle jouer pour que nos objectifs de préservation des MHH se réalisent ? Que manque-t-il pour que cela fonctionne ? La MRC devrait-elle jouer davantage un rôle de gouvernance par orchestration, où elle maintient un alignement stratégique, facilite une intégration à différentes échelles et pour différents secteurs d'activités tout en créant des opportunités et de l'assistance auprès des acteurs du milieu ?

Il est nécessaire qu'un changement de paradigme s'opère dans la vision du développement du territoire vers une démarche inclusive de reconnaissance de nos actifs naturels. Le contenu du PRMHH est donc tout aussi important que son processus d'élaboration. Par conséquent, un accompagnement personnalisé de chaque partie prenante dans le processus est primordial pour initier une intégration de l'ensemble des démarches de planification territoriale tout en répondant aux différents besoins du milieu de manière systémique.

Un PRMHH comme outil d'innovation, d'opportunité et de levier pour la région, pour tous.

Pour plus d'informations sur nos démarches : https://arcg.is/KeO5

Plan régional des milieux humides et hydriques de Chaudière-Appalaches

À la suite d'une entente de partenariat, les neuf MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont entrepris, de façon concertée, l'élaboration d'un Plan régional commun couvrant l'ensemble de la Chaudière-Appalaches.

La MRC de Lotbinière agit à titre de gestionnaire de cette entente.

Pour mener à bien ce projet, une structure organisationnelle a été mise en place. Les acteurs municipaux sont notamment appuyés dans leurs mandats par des acteurs environnementaux.

Dans la dernière année, plusieurs activités ont été organisées pour réunir les principaux acteurs sectoriels issus des milieux agricoles, forestiers, municipaux et environnementaux. Ceci a permis d'établir le portrait et diagnostic des milieux humides et hydriques de la région de Chaudière-Appalaches.

Sommaire des principales activités réalisées à ce jour :

HIVER 2020 :

- Lancement de la démarche lors d'un Forum régional réunissant 300 personnes en février 2020 à Sainte-Marie.

ÉTÉ 2020 :

- Deux séries d'ateliers virtuels portant sur le diagnostic des milieux humides et hydriques;
- Quatre visites terrain de milieux humides et hydriques avec les élus;
- Un sondage en ligne destiné aux citoyens (374 répondants).

AUTOMNE 2020 :

- Une série d'ateliers virtuels portant sur les moyens de conservation.

Cet hiver, les milieux humides et hydriques d'intérêts seront identifiés par l'équipe de réalisation et le Comité de coordination (COMCO) en fonction de méthodologies éprouvées et reconnues en la matière. Cela permettra aux dix territoires de signifier leurs engagements de conservation en fonction, notamment de leur contexte d'aménagement du territoire. Finalement, chacune des MRC et la Ville de Lévis devront adopter en 2022 leur PRMHH, qui inclura un plan d'action spécifique (stratégie de conservation) pour chaque territoire.

Voir aussi le site web : PRMHH-CA

Comité de coordination du PRMHH Chaudière-Appalaches

Structure organisationnelle

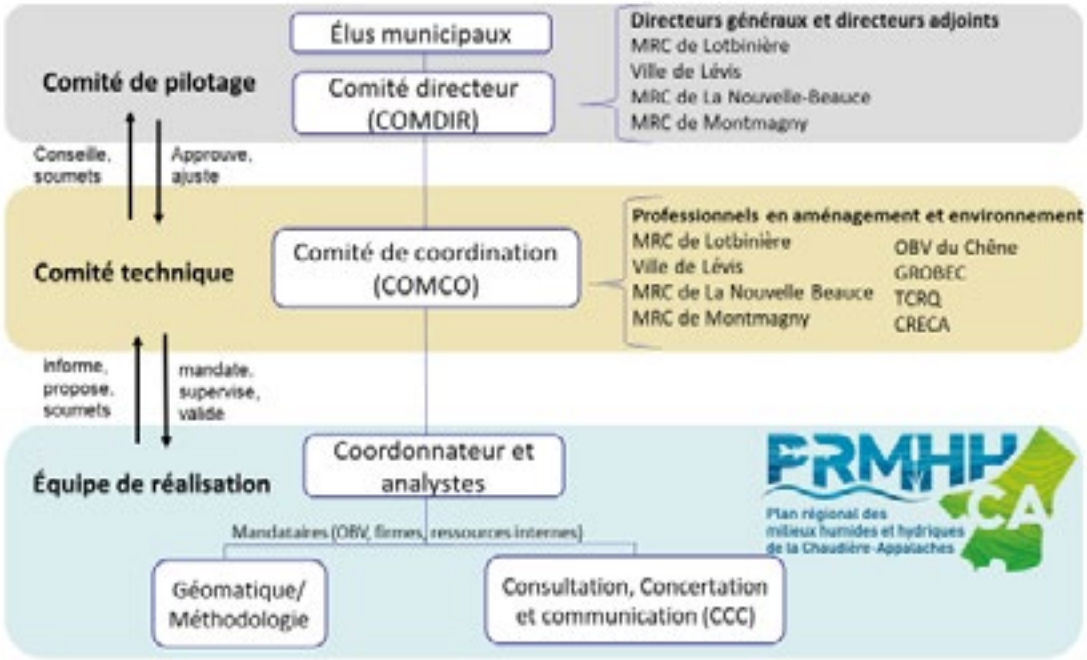

Webinaires PRMHH - Disponibles sur Espace réseau PRMHH

Portail des connaissances sur l'eau

Les enjeux sociaux des PRMHH

Aurélie Sierra
L'Atelier Social

Webinaire présenté le 29 septembre 2020

Ce webinaire avait pour objectif de présenter les principaux enjeux sociaux auxquels sont confrontés les maîtres d'œuvre des PRMHH. Il a été question de mobilisation, de participation, de sensibilisation et de vulgarisation. L'enjeu central des PRMHH, du point de vue social, est de **susciter une adhésion au besoin de conserver les milieux humides et hydriques**, pour être en mesure de bâtir et mettre en œuvre un plan d'action efficace. Une fois ces grands enjeux compris, nous avons exploré chaque étape d'élaboration des PRMHH pour entrer en profondeur dans les défis de chacune de ces étapes et donner des outils concrets pour faciliter leur réalisation. L'ensemble de ces outils ont été rassemblés dans une boîte à outils qui est en libre accès sur l'Espace Réseau, vous les trouverez dans la bibliothèque dans le dossier « Enjeux sociaux ». C'est également dans ce dossier que se trouve la version PDF de la présentation, ainsi que la vidéo.

Aurélie Sierra est sociologue de l'environnement, elle est spécialisée sur les enjeux de mobilisation, d'engagement et de changement de comportements. Grâce à l'entreprise qu'elle a fondée, L'Atelier Social, elle accompagne au quotidien des organisations pour mieux intégrer et faire participer une diversité d'acteurs dans leurs projets.

La cartographie des milieux humides potentiels

Jean-François Labelle
Biologiste, M. Sc. Géogr., MELCC

Webinaire présenté le 28 octobre 2020

La cartographie des milieux humides potentiels du Québec (CMHPQ) fournit une information de base sur l'emplacement, la délimitation et le type de milieux humides potentiellement présent sur l'ensemble du territoire Québécois. Cette cartographie est un assemblage de différentes sources de données, elle est donc perfectible et évolutive. La version 2019 de la cartographie des milieux humides potentiels du Québec (CMHPQ) comporte plusieurs nouveautés dont l'ajout de données provenant de nouvelles sources, l'attribution d'un niveau de confiance et la classification des milieux humides selon une typologie établie. De plus, la Direction de la connaissance écologique du MELCC mène des projets de recherche sur la cartographie des milieux humides au Québec en utilisant les dernières technologies et avancés dans ce domaine.

M. Jean-François Labelle est biologiste et géomaticien. Il occupe le poste de chargé de projet en connaissance des milieux humides et hydriques à la Direction des connaissances écologiques (DCE) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Ses projets visent la connaissance et principalement la cartographie des milieux humides et hydriques. M. Labelle participe aux projets de recherche entourant la cartographie des milieux humides.

Le centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

Vincent Piché
MELCC

Webinaire présenté le 10 novembre 2020

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) est un système d'information sur la biodiversité. Il constitue la source de l'information sur la localisation des occurrences d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles fauniques et floristiques (EMVS) utilisées pour la planification territoriale, dont l'exercice d'élaboration des PRMHH. La formation vise donc à aider à mieux comprendre d'où viennent les données, comment elles sont traitées et analysées, mais surtout, comment elles peuvent être interprétées et utilisées par les intervenants qui ont à prendre en compte les habitats d'EMVS dans leurs actions sur le territoire. Ce sera aussi l'occasion d'informer les participants sur la façon de contribuer à documenter la répartition des EMVS au Québec et la possibilité de contribuer à l'amélioration de la protection et de la conservation de ces espèces.

M. Vincent Piché est technicien principal au volet floristique du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), à la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Depuis 18 ans, il travaille à la planification et la réalisation d'inventaires concernant la flore à statut précaire au Québec. Il travaille aussi à colliger, analyser et diffuser les données récoltées partout au Québec, à l'aide des différents outils développés au fil des ans par l'équipe du CDPNQ. Finalement, il est responsable de la formation et du support pour l'ensemble de la clientèle utilisant ces outils.

Crédit photo: Mathieu Madison

Chronique collaborateurs

Les fiches synthèses régionales d'adaptation aux changements climatiques : un outil pour passer à l'action !

Marion Vincens
Conseillère aux programmes en changements climatiques
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Chaleur extrême, inondations, érosion côtière, migration des espèces : le climat et ses impacts sur la population, l'environnement et les infrastructures n'ont jamais autant fait parler d'eux. Ainsi, l'adaptation aux changements climatiques est devenue un sujet incontournable, particulièrement dans le milieu municipal.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique (MSP), a sous sa responsabilité la mesure intitulée : *Soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale*.

En plus du déploiement d'un programme d'aide financière du même nom, cette mesure a permis de développer plusieurs initiatives ayant pour objectif d'outiller le milieu municipal. Constatant la dispersion de l'information liée à l'adaptation aux changements climatiques, et dans certains cas, la difficulté à la trouver, l'idée de produire des fiches synthèses régionales a germé. Un mandat a ainsi été confié à cet effet à Ouranos, le consortium québécois sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques. L'idée était simple, mais la tâche complexe : chaque fiche[1] devait offrir un portrait régional synthétisant l'information disponible par région.

Les fiches étant destinées principalement aux municipalités, elles ont été élaborées en fonction des champs d'intervention de ces dernières. Ceci dit, quiconque s'intéresse aux changements climatiques peut y trouver de l'information pertinente.

PROJECTIONS CLIMATIQUES

Chaque fiche présente, à l'aide d'un tableau synthèse, les normales climatiques et l'évolution anticipée de variables de température et de précipitations[2]. De plus, à la demande du MAMH et du MSP, Ouranos a développé deux nouveaux indices climatiques : les vagues de chaleur et le gel-dégel. Ainsi, en un coup d'œil, les acteurs concernés sont en mesure de connaître les tendances climatiques à moyen terme (2041-2070) et à long terme (2071-2100).

PRINCIPAUX DÉFIS ET PERSPECTIVES EN ADAPTATION

Une revue de la littérature exhaustive a permis à Ouranos d'établir les principales conséquences des changements climatiques auxquelles chaque région est actuellement confrontée ou qu'elle devra anticiper. Par exemple, certaines fiches abordent des défis liés au secteur forestier ou au tourisme, alors que d'autres traitent de l'agriculture, de la santé publique, des infrastructures, du cadre bâti ou encore des espèces exotiques envahissantes. La sécurité publique, qui est un enjeu transversal, est également abordée dans certaines thématiques.

Certaines conséquences des changements climatiques peuvent aussi se transformer en occasions de développement, particulièrement dans les domaines du tourisme et de l'agriculture. Par exemple, certains centres de ski tentent de tirer profit du réchauffement climatique en créant des activités quatre-saisons sur leur site, alors que des régions agricoles au sud de la province testent des cultivars qui étaient auparavant inadaptés au climat québécois.

1 - Au total, 15 fiches ont été créées, soit une par région administrative, à l'exception des régions de Montréal et de Laval qui ont été regroupées dans une même fiche, et du Nord-du-Québec qui fait l'objet de recherches spécifiques réalisées par le Centre d'études nordiques de l'Université Laval, en collaboration avec le MAMH, jusqu'à la fin de l'année 2020.
2 - Ces données sont issues des portraits climatiques d'Ouranos disponible sur son site Internet.

ET L'EAU, DANS TOUT ÇA ?

L'eau est une ressource précieuse qui constitue une vaste partie du territoire québécois. Toutefois, des conséquences considérables peuvent découler de ses perturbations. Par exemple, les fiches des régions côtières de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, de même que celle de la Côte-Nord, traitent de l'érosion et de la submersion côtières ainsi que des pêcheries. Pour leur part, les autres fiches abordent, selon les cas, les inondations (riveraines, par embâcle ou sous forme de refoulement d'égouts), la capacité des barrages, les problèmes d'approvisionnement en eau potable, les difficultés liées à la navigation en période d'étiage et la qualité des écosystèmes aquatiques et riverains.

SUR LA VOIE DE L'ADAPTATION

Pour chacune des régions, Ouranos a également recensé des mesures d'adaptation mises en place dans des secteurs précis. En ce qui concerne l'eau, citons par exemple la mise en place d'un programme de subvention pour revégétaliser les bandes riveraines au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Aussi, un système d'alerte a été élaboré pour mieux faire face aux risques d'inondations en Montérégie. De plus, plusieurs municipalités ont réaménagé des rues ou des stationnements afin de favoriser une plus grande absorption des eaux de pluie par le sol. Des stratégies ont également été mises en place pour restaurer les composantes naturelles des plages ou pour favoriser la formation de dunes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. En somme, chaque fiche fournit ainsi une mine d'informations sur les différents efforts d'adaptation déployés par les acteurs concernés qui peuvent servir de modèle pour d'autres régions.

UNE PLANIFICATION MUNICIPALE ADAPTÉE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Enfin, afin de mieux comprendre comment l'adaptation aux changements climatiques peut être intégrée dans la planification municipale, le MAMH et le MSP ont dressé une liste non exhaustive de mesures que les organismes municipaux peuvent mettre en place et qui s'insèrent directement dans les outils en place. Par exemple, une MRC peut modifier ou réviser son schéma d'aménagement et de développement afin d'y intégrer une cartographie des îlots de chaleur urbains et des mesures visant à les réduire. De la même manière, une municipalité locale peut modifier son plan d'urbanisme afin d'adapter les normes de contraintes à l'utilisation du sol face au climat changeant. Elle peut également inclure des objectifs de résilience climatique des infrastructures dans sa stratégie de conservation de l'eau potable.

En conclusion, les fiches synthèses régionales d'adaptation aux changements climatiques sont bien plus que des outils de sensibilisation. En effet, elles permettent d'approfondir nos réflexions et d'entreprendre des actions afin d'adapter nos territoires au climat changeant.

Référence

MAMH (s. d.). Fiches synthèses régionales d'adaptation aux changements climatiques.
En ligne : mamh.gouv.qc.ca

Chronique collaborateurs

Révision importante de la loi sur les ingénieurs : impacts sur les municipalités

Équipe de la surveillance de la pratique illégale
Ordre des ingénieurs du Québec

La modernisation tant attendue de la Loi sur les ingénieurs du Québec – une loi qui datait pour l'essentiel de 1964 – est maintenant chose faite ! L'Assemblée nationale a en effet adopté le 24 septembre dernier le projet de loi 29, qui modifie plusieurs lois professionnelles, incluant la Loi sur les ingénieurs. Cette nouvelle mouture de la Loi contient plusieurs nouveaux éléments positifs.

Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que la Loi comporte une nouvelle infraction qui a des incidences importantes sur le travail des municipalités. En effet, la loi prévoit maintenant que **nul ne peut utiliser ou permettre que soit utilisé, pour la réalisation d'un ouvrage d'ingénierie, un plan ou un devis non signé et scellé par un ingénieur**. Ce changement exige la modification de certaines pratiques et de règlements dans le domaine municipal.

Un autre élément qui touche directement les municipalités est l'ajout d'une exception qui permet aux municipalités de surveiller des travaux qu'elle réalise elle-même dans la mesure où il s'agit de travaux de réfection mineurs qui n'altèrent pas la conception originale de l'ouvrage.

Notez aussi l'élimination de seuils monétaires désuets dans les domaines du bâtiment et des infrastructures.

Parmi les autres éléments, la Loi donne aux activités et ouvrages d'ingénierie des définitions plus englobantes, ce qui permettra de s'adapter plus aisément aux développements futurs de la profession. Enfin, la nouvelle loi inclut l'ajout de pouvoirs pour les vérificateurs de l'Ordre des ingénieurs (anciennement appelés « enquêteurs »), de même que des dispositions pénales plus efficaces qui permettront de renforcer la protection du public.

Un article plus poussé sur les aspects de la Loi touchant la gestion des cours d'eau sera inclus dans la prochaine édition du bulletin Mém'Eau. L'Ordre offre également des séances d'informations sur les changements mentionnés dans cet article, dont une qui sera présentée dans le cadre du congrès virtuel de l'AGRCQ en février prochain. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse courriel suivante : pratill@oiq.qc.ca.

COLLOQUE AGRCQ
WEBINAIRE 3 FÉVRIER 2021

L'Ordre des ingénieurs présentera les principaux changements récemment apportés à la Loi sur les ingénieurs. L'objectif de la conférence est de clarifier les changements à la définition des activités réservées et des ouvrages à l'égard desquels elles s'appliquent, en lien avec le domaine de la gestion des cours d'eau. Marie-Julie Gravel, ing., M.Sc.A. et Me Patrick Marcoux, Affaires juridiques discuterons également d'autres changements importants qui touchent directement les municipalités.

Chronique collaborateurs

Saviez-vous que ?

Bureau de stratégie législative et réglementaire
MELCC

Le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) a été adopté et publié le 2 septembre 2020 à la Gazette officielle du Québec. Pièce majeure du nouveau régime d'autorisation, il entrera en vigueur le 31 décembre 2020. L'élaboration du REAFIE a aussi apporté des modifications à une trentaine d'autres règlements, dont le Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS) qui entrera également en vigueur à cette date.

Le REAFIE précise l'encadrement des activités visées par une autorisation ministérielle et prévoit les conditions d'admissibilité à une déclaration de conformité (activité à risque faible) ou à une exemption (activité à risque négligeable).

Le règlement a été élaboré grâce à un important travail de consultation, réalisé par l'équipe dédiée au chantier réglementaire. Les tables de cocréation ont rassemblé une centaine de parties prenantes issues de divers horizons. À la suite de ce chantier, le Ministère a mis sur pied une nouvelle équipe permanente, dont le mandat est de mettre en place une démarche systématique de révision législative et réglementaire et de piloter les chantiers multisectoriels.

ENCADREMENT DES ACTIVITÉS EN MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

D'après la Loi sur la qualité de l'environnement, les travaux, constructions et interventions dans les milieux humides et hydriques (MHH) sont assujettis à une autorisation ministérielle en vertu du 4e paragraphe du 1er alinéa de l'article 22. Les activités se déroulant dans ces milieux n'étaient pas encadrées par un règlement sectoriel. Le RAMHHS prévoit essentiellement des conditions de réalisation pour les activités réalisées dans ces milieux et soustraites d'une autorisation par une déclaration de conformité ou une exemption. Il remplacera le Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles.

Pour les travaux réalisés dans les cours d'eau, le REAFIE prévoit les renseignements à fournir pour une demande d'autorisation générale, ainsi que trois activités admissibles à une déclaration de conformité.

OUTILS DISPONIBLES

Le MELCC a créé plusieurs documents d'information pour faciliter la compréhension du REAFIE et du RAMHHS. Des capsules explicatives, notamment, seront rendues disponibles.

Le premier volet, composé de 8 capsules général, sera diffusé en décembre 2020. Le deuxième volet, composé de capsules sectorielles, sera développé dans les prochains mois et comprendra un module sur les milieux humides et hydriques.

Parmi les outils actuellement en ligne, les suivants sont les plus pertinents pour les gestionnaires de cours d'eau :

- 15 fiches explicatives abordant les impacts du REAFIE et du nouveau régime d'autorisation, dont une fiche portant sur les milieux humides et hydriques et une autre sur l'autorisation générale.
- REAFIE + RAMHHS en version administrative dynamique (permets de faciliter la lecture)

Le lieu principal pour retrouver ces outils, ceux disponibles et ceux à venir, est la page du REAFIE, sur le site du ministère.

Équipe dédiée au chantier réglementaire de la modernisation du régime d'autorisation environnementale du MELCC

Libre cours

Plan d'agriculture durable, une porte s'ouvre... lentement

François Potvin
Président AGRCQ, Conseiller en développement agricole, MRC de Maria-Chapdelaine

Le ministre de l'Agriculture a annoncé en octobre dernier un Plan d'agriculture durable 2020-2030. On ne peut que saluer cette initiative innovante qui comporte des objectifs très louables, et très à propos dans notre monde de cours d'eau. Mais ce plan semble une première partie, et nous sommes impatients de voir la suite.

Les cinq premières années sont accompagnées d'un budget de 125 millions. De ce montant, 70 millions sont réservés aux producteurs, selon leurs efforts à protéger l'environnement.

« La rétribution a pour objectif de reconnaître l'adoption par les productrices et producteurs agricoles de pratiques agroenvironnementales qui vont au-delà des exigences réglementaires et qui permettent des gains environnementaux importants. Cette mesure favorisera l'atteinte de résultats dans une optique de partage des risques et l'atteinte des cibles du Plan. Le paiement sera accordé à l'entreprise agricole en fonction de l'évaluation de l'adoption de pratiques agroenvironnementales déterminées qui permettent notamment des gains en matière de santé et de conservation des sols, de réduction de l'usage et des risques des pesticides ainsi que de biodiversité. »

Mesure phare, en effet, une énorme carotte est placée devant les producteurs agricoles pour les inciter à améliorer et poursuivre leurs efforts de pratiques agroenvironnementales. Cependant, la façon de faire sera connue au printemps 2021 et vérifiée par un projet pilote. La mesure de reconnaissance, qui aura le plus grand impact sur le terrain, sera mise en place de façon générale, en 2022. D'ici là, espérons que l'AGRCQ soit sollicitée pour collaborer à ce projet pilote et que notre expertise sera reconnue.

Deux objectifs de ce plan auront un impact direct sur notre gestion de cours d'eau, **l'amélioration de la santé des sols et l'amélioration de la biodiversité**.

Par le premier objectif, 75 **% des superficies cultivées seront couvertes en hiver par des cultures ou par des résidus de cultures**, ce qui peut se traduire par une grande réduction des apports de sédiments dans les cours d'eau. Objectif ambitieux, mais de façon bien encadrée (entendez ici rétributions financières intéressantes pour les producteurs), aura un impact direct sur l'entretien des cours d'eau réalisés par les MRC. Le second objectif présenté ci-haut, vise à doubler les superficies agricoles aménagées (bandes riveraines élargies et haies brise-vent). Mon raisonnement pourra sembler bête, mais avant de penser augmenter les bandes riveraines élargies, ne pourrions-nous pas viser à respecter la réglementation quant aux bandes riveraines minimales. Je comprends que le ministre ne peut financer ce qui est prescrit de façon réglementaire, mais depuis le temps que l'on parle de cette fameuse bande riveraine, on aurait dû l'inclure dans ce plan et favoriser son implantation. Mais, apparemment la PPRLPI est en voie, elle aussi, de subir une cure de rajeunissement, espérons que les agriculteurs et les gestionnaires de cours d'eau y trouveront leurs comptes.

Bref, je vous ai présenté deux objectifs (sur cinq) qui auront un impact certain sur notre quotidien de gestionnaire régional des cours d'eau auprès des producteurs agricoles de votre MRC. J'aurais aimé que le plan aille plus loin dans l'entretien de cours d'eau, car c'est une question qui entretient (la pognez-vous ?) de nombreuses discussions dans les offices de l'UPA et des conseils de MRC de la province. D'ici là, suivons le projet pilote à venir, et tentons d'être impliqués en tant qu'Association afin de bien porter les besoins et idées des gestionnaires de cours d'eau.

Je vous invite à consulter le Plan d'agriculture durable de l'agriculture 2020-2030 et en discuter avec votre direction régionale du MAPAQ.

À consulter

Agir pour une agriculture durable – Plan 2020-2030

Marie-Hélène April, agr. M.Sc.
Direction générale de l'appui à l'agriculture durable
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Le 22 octobre dernier, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, annonçait le lancement du Plan d'agriculture durable 2020-2030, qui vise à accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales responsables et performantes.

Afin d'exercer une agriculture qui soit en harmonie avec l'environnement, les productrices et producteurs agricoles de même que l'ensemble des acteurs du milieu doivent poursuivre des objectifs clairs, concertés et précis. Ces objectifs ont notamment pour objet de favoriser la mobilisation nécessaire et l'atteinte des conditions gagnantes dans la mise en œuvre de solutions durables et adaptées aux nombreux défis et enjeux de l'agriculture de demain. À cet égard, des indicateurs de portée nationale permettront de mesurer le degré d'atteinte des objectifs du Plan.

OBJECTIFS DU PLAN :

- Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement;
- Améliorer la santé et la conservation des sols;
- Améliorer la gestion des matières fertilisantes;
- Optimiser la gestion de l'eau;
- Améliorer la biodiversité.

Un ensemble de moyens seront mis à la disposition des entreprises agricoles pour qu'elles soient en mesure d'adopter avec succès les meilleures pratiques agroenvironnementales. Parmi ces moyens, une mesure de rétribution permettra de reconnaître la contribution et les efforts des entreprises agricoles en matière environnementale. La réduction de l'utilisation des pesticides, les superficies cultivées couvertes en hiver et des aménagements favorables à la biodiversité sont des résultats qui seront soutenus par la mesure de rétribution.

En outre, les mesures du Plan visant à assurer la qualité de l'eau seront multiples. Les suivis de la qualité de l'eau qui sont effectués par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qui font état de l'effet des activités agricoles sur la ressource hydrique seront utilisés pour mesurer l'évolution de la situation. Ces suivis seront l'occasion d'évaluer les efforts du secteur agricole pour adopter des pratiques agroenvironnementales profitables et implanter des aménagements favorables à la biodiversité, tels que des bandes riveraines élargies.

Des actions concertées de la part de toutes les parties intéressées seront nécessaires pour soutenir les productrices et les producteurs agricoles qui sont au cœur de la mise en œuvre du Plan. Tous les acteurs du milieu, dont les municipalités et les municipalités régionales de comté, seront invités par les directions régionales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à participer activement à la réalisation du Plan d'agriculture durable.

Pour en savoir plus, visitez la page Web : Quebec.ca/agriculturedurable.

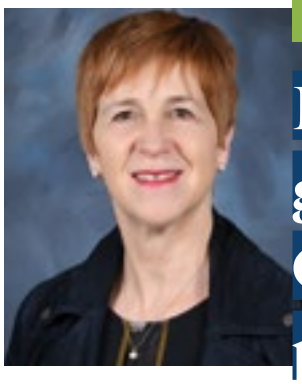

Chronique partenaire

L'Association des directeurs généraux des MRC du Québec : Leader dans la promotion du rôle des MRC !

Denis Laplante
Directeur général

Lynda Phaneuf
Présidente

Fondée en 1997, l'ADGMRCQ a succédé à la zone 18 regroupant les MRC à la Corporation des secrétaires municipaux du Québec (CSMQ) devenue par la suite l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

Animée par la volonté d'accroître la reconnaissance du rôle des MRC et de répondre aux besoins spécifiques de leurs dirigeants, l'ADGMRCQ est vite devenue un organisme incontournable auprès du gouvernement et ses ministères afin d'alimenter et conseiller les instances politiques sur tout sujet concernant les MRC et le développement des régions. Elle occupe aujourd'hui une place qui lui est propre sur l'échiquier municipal du Québec, en complémentarité avec ses partenaires.

Déterminée à promouvoir et défendre les intérêts de ses membres, L'ADGMRCQ assume son leadership en misant sur la collaboration et le développement d'un fort esprit de collégialité au sein de son organisation. Son dynamisme se manifeste particulièrement par l'implication de ses membres qui contribuent, par leur expertise, à de nombreux comités aviseurs.

Motivée par l'effervescence du milieu municipal régional, l'Association travaille en étroite collaboration avec les autres associations et regroupements de professionnels des MRC dont l'Association des gestionnaires régionaux de cours d'eau du Québec (AGRCQ), l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) et l'Association des directions en développement économique local du Québec (ADDELQ), en favorisant leur synergie.

En 2020, l'ADGMRCQ compte 107 membres réguliers et associés. Dans le cadre de ses activités, tout en mettant en valeur le dynamisme des MRC et leurs spécificités territoriales, elle favorise la mise en place de services auprès de ses membres afin d'accroître l'efficacité de leur travail et de favoriser le réseautage et l'échange d'information. L'Association tient annuellement deux événements (congrès et colloque) en plus d'organiser des journées d'étude et des formations adaptées aux MRC.

Parc éolien St-Robert Bellarmin, Crédit photo Chantale Lapierre

Colloque AGRCQ 2020-2021 version virtuelle

Il est encore possible de vous inscrire au Colloque de l'AGRCQ, car les conférences sont enregistrées et peuvent être visionnées après leur diffusion.

Le nouveau régime d'autorisation environnemental, le REAFIE : 16 novembre (conférence disponible pour visionnement) et 7 décembre 2020 par le MELCC incluant une section spécifique sur l'Autorisation générale.

Fin janvier 2021, un bloc de conférences aura pour sujet commun : les inondations. Un dernier bloc, sur des présentations techniques et interactives, prévu en février 2021, visera des interventions en milieu hydrique (aménagement de ponceaux, intégration de bonifications environnementales dans les travaux d'entretien de cours d'eau agricoles) et en bonus, la modernisation de la Loi sur les ingénieurs par l'Ordre des ingénieurs du Québec. Plus de détails dans le cahier des participants sur le site internet de l'AGRCQ, section Colloque.

Partenaires majeurs

Québec

MACCAFERRI

MCi THORCO

Partenaires de soutien

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

TETRA TECH

ROUSSEAU LEFEBVRE Environnements performants

UPA POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR L'Union des producteurs agricoles

aiglon indigo

Fondation de la faune du Québec

ARPENTAGE LRD

Lizotte SOLUTIONS

Formation de l'AGRCQ

Bonnes pratiques et aménagement des cours d'eau

Formation offerte aux producteurs agricoles le 16 novembre dernier par l'intermédiaire de l'UPA Côte-de-Beaupré et l'École de formation professionnelle Fierbourg.

Rémi Morin, Coordonnateur à la gestion des cours d'eau, MRC du Granit et Mylène Légère, aménagiste-géomaticienne à la MRC de La Côte-de-Beaupré ont présenté une formation sur la gestion des cours d'eau en milieu agricole, les définitions et distinctions entre les fossés et les cours d'eau, le projet d'identification des lits d'écoulements dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, la réglementation applicable aux cours d'eau ses bandes riveraines, les responsabilités municipales et des MRC ainsi que brièvement, celles du MELCC et du MFFP/Faune. En deuxième partie, les formateurs se sont attardés à la planification des travaux (étapes, documents à fournir, formulaires, délais, coûts et période de réalisation des travaux) et aux bonnes pratiques (ponts, ponceaux, traverses à gué, drainage, stabilisation des berges et entretien des fossés). Des informations concernant les obstructions dans les cours d'eau (et les ouvrages réalisés par les castors) ainsi que le contrôle des sédiments ont complété la formation.

Planifiée en mars dernier, elle a été reportée quelques fois pour enfin être offerte en virtuel, le 16 novembre 2020.

Les formateurs : Mylène Légère, MRC Côte-de-Beaupré (en haut à gauche) et Rémi Morin, MRC du Granit (en haut au centre).

Saviez-vous que ?

Programme de restauration et de création DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Le deuxième appel à projets du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sera lancé en janvier 2021 !

Le MELCC a lancé le PRCMHH en juin 2019. Le Programme est pourvu d'un budget de 30 M$ pour trois années. Ce financement provient des contributions financières versées au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État pour compenser les pertes inévitables de milieux humides et hydriques engendrées par certains projets.

LE PROGRAMME COMPORTE DEUX VOLETS :

- Volet 1 : 1 M$ pour financer des études de préfaisabilité ;
- Volet 2 : 29 M$ pour financer des projets de restauration ou de création de milieux humides ou hydriques.

LE PROGRAMME PERMET DE :

- Contribuer à atteindre l'objectif d'aucune perte nette de MHH enchâssé dans la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH) ;
- Redistribuer les montants dans les MRC et les bassins versants où des contributions financières ont été versées au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (Fonds) pour les pertes inévitables de MHH ;
- Développer une expertise en restauration écologique et durable spécifique à ces milieux essentiels.

Un premier appel à projets a été lancé en 2020 ; les projets reçus sont présentement en cours d'analyse.

Le deuxième appel à projets sera lancé en **janvier 2021**. Surveillez la page web du Programme pour obtenir la documentation qui y sera déposée.

À consulter

Différenciation entre un cours d'eau et un fossé

La Ville de Sherbrooke a publié une brochure concernant la différenciation entre un cours d'eau et un fossé.

Les cours d'eau et les milieux riverains abritent une multitude d'espèces animales et végétales. Ces écosystèmes fragiles sont protégés par des lois et des règlements qui viennent encadrer les activités et les travaux qui peuvent les affecter. Parce que le non-respect de ces règles peut être passible d'amende, le document suivant se veut un outil pour apprendre à identifier ces milieux fragiles.

Activités de l'AGRCQ

Assemblée générale annuelle

Le 11 novembre dernier s'est tenu l'Assemblée générale annuelle de notre Association, par Zoom, Covid oblige ! Force est de constater que l'Association a été très active cette dernière année, car la présentation du Rapport d'activités 2019-2020 a permis de constater tout le travail effectué. Parmi celles-ci, citons l'établissement d'un Plan stratégique 2020-2025. L'objectif de la planification stratégique est de fixer les objectifs globaux pour notre Association à partir de sa mission, de sa vision et de ses valeurs. Cela a impliqué du Conseil d'administration de prendre du recul par rapport à ses opérations et se demander dans quelle direction se dirige l'AGRCQ et quelles devraient être ses priorités.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2021

« Je m'engage, en tant que président, à tout mettre en œuvre pour faire avancer notre association et promouvoir la force de notre équipe qui est un atout indéniable et primordial dans la représentation de nos membres. Je souligne l'arrivée de trois nouveaux administrateurs, Mme Amélie Parmentier, MRC des Moulins, Mme Marie-Hélène Trudel de la MRC Pierre-de-Saurel et M. Jonathan Daigle de la MRC de l'Érable et remercie les membres de s'impliquer à titre d'administrateurs et aux différents comités de notre Association. Le conseil d'administration, avec le support de notre directrice générale, Mme Claire Michaud, s'activera, cette prochaine année, à représenter, rassembler et soutenir ses membres tout en contribuant au développement de leurs compétences. »

N'oublions pas que par le professionnalisme de ses membres, L'AGRCQ est une référence en matière de gestion des cours d'eau au Québec.

LE CONSEIL EXÉCUTIF 2020-2021

François Potvin	Président	MRC Maria-Chapdelaine
Pascale Désilets	Vice-présidente	MRC d'Arthabaska
Stéphanie Morin	Vice-présidente substitut	MRC des Laurentides
Mathieu Charest	Trésorier	MRC de La Haute-Yamaska
Simon Lajeunesse	Trésorier substitut	MRC Brome-Missisquoi
Vincent Cordeau	Secrétaire	MRC d'Acton
Jonathan Daigle	Secrétaire substitut	MRC de l'Érable

Crédit photo : Stéphanie Morin, MRC d'Argenteuil

Membres

Arrivées et départs

Depuis le dernier bulletin Mém'Eau de juin 2020, quelques membres se sont ajoutés à notre Association et d'autres nous ont quittés vers d'autres aventures.

ARRIVÉES

Arianne	Caron-Daviault	MRC Antoine-Labelle
Edwar	Cordon	Ville de Trois-Rivières
Félix	Blackburn	SCABRIC
Félix-Antoine	Tarte	MRC des Maskoutains
Nicolas	Tremblay	Ville de Saguenay
Sylvain	Létourneau	MRC des Collines
Vincent	Bélanger	MRC Rivière-du-Loup

DÉPARTS

Emmanuelle	Marcil	MRC Antoine-Labelle
Sylvain	Hénault	Ville de La Tuque
Tomas	Kysilka	MRC Rivière-du-Loup

UN RAPPEL, UN RAPPEL !!!

Depuis sa fondation, l'AGRCQ progresse grâce à l'apport de l'ensemble de ces membres. L'association nous permet d'échanger nos expériences avec de nombreux gestionnaires de différentes provenances, avec des multitudes de réalités et possédant des formations diversifiées. Nos interactions avec les acteurs des milieux agricoles, municipaux et nos citoyens sont relativement similaires. Par contre, pour les discussions sur la gestion des cours d'eau en milieux forestiers, sur des territoires immenses, obligeant des heures de route pour la couverture des interventions, avec des anecdotes irréelles, il faut remonter le Saint-Maurice jusqu'à la Ville de La Tuque.

Pour moi quand je pense à ce coin de pays, c'est notre collègue et ami Sylvain Héneault qui me vient à l'esprit. Malheureusement pour nous, depuis l'été 2020, ce dernier est parti vers de nouveaux défis au sein d'un groupe de consultants en environnement, soit Argus environnement.

Par son implication au sein de notre Association, comme membre fondateur, il a contribué à sa progression, son développement et son animation. En effet, ce n'est pas tout le monde qui se souviendra de Sylvain comme gestionnaire de cours d'eau. Par contre, si je vous parle de notre chansonnier bénévole, maintenant vous avez un visage en tête. Sylvain par son entregent et son talent, a permis d'animer et de prolonger nos 5 à 7 de réseautage en heures supplémentaires. Ainsi, il a favorisé les discussions entre les membres et optimisé l'impact de ces activités lors de nos différents colloques.

Il m'apparaît évident que son expertise dans son nouveau groupe de travail, nous permettrons de le retrouver sur certains de nos projets de cours d'eau. On ne peut que souhaiter UN RAPPEL !!!!!

Merci, Sylvain, pour ces belles années à l'AGRCQ et au plaisir !

Stéphane Breton, MRC de Lotbinière

De gauche à droite : Stéphane Breton MRC de Lotbinière et Sylvain Hénault, ville de La Tuque

Salut !

Ça y est, j'ai quitté mon emploi à ville de La Tuque pour relever de nouveaux défis. Œuvrer à titre de gestionnaire de cours d'eau m'a donné le privilège d'acquérir de nouvelles connaissances et aussi de rencontrer plusieurs personnes extraordinaires qui ont fait de moi une meilleure personne. Je quitte donc l'AGRCQ avec de précieux souvenirs de discussions passionnées, d'écriture d'un Guide de gestion des cours d'eau, d'échanges sur différents comités (formation, représentation, CA, CE), et aussi de soirées musicales mémorables au son de ma guitare. Les précieux liens et amitiés créés pendant cette période sauront se poursuivre avec le temps, j'en suis convaincu ! J'occupe maintenant un poste de chargé de projet chez Argus Environnement, et je désire toujours demeurer en lien avec l'AGRCQ en tant que membre Corporatif. Alors, au plaisir de se croiser au prochain colloque ! À la prochaine...

Sylvain Hénault, La Tuque

Présentation des membres

Jonathan Daigle

Technicien en environnement

- Bac en géographie (2009) ; maîtrise en Sciences de l'eau (2010)
- Impliqué dans la gestion de l'eau depuis 2009
- À l'emploi de la MRC de L'Érable au service de gestion des cours d'eau depuis 2018
- Membre de l'AGRCQ depuis 2018. Nouvellement nommé substitut au secrétaire, et membre des comités de Recherche et développement et Guide 2.0
- Autres fonctions : Inspecteur régional adjoint aux carrières et sablières, aide à l'application de la PPRLPI.

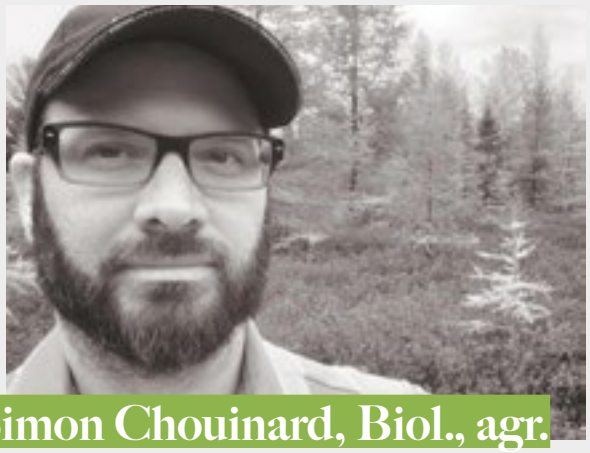

Simon Chouinard, Biol., agr.

Coordonnateur à la gestion des cours d'eau

- Technicien du milieu naturel option aménagement de la faune (1998) ; Mineure en écologie (2000) ; Bacc en agronomie (2018), Membre ABQ (2018), OAQ (2019) ;
- Dans le domaine municipal depuis 2012 (Via firme de Génie-conseil)
- À l'emploi de la MRC de Portneuf et coordonnateur aux cours d'eau depuis mars 2020
- Membre de l'AGRCQ depuis 2020 et impliqué dans les comités Recherche et développement et Guide 2.0
- Autres fonctions : Dossiers milieux humides et hydriques incluant la coordination et la réalisation du PRMHH

Crédit photo : Jean Tanguay, Saguenay

Mém'Eau

Le bulletin de l'Association des gestionnaires des cours d'eau du Québec

Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec

84, rue Lemieux, Granby
(Québec) J2H 0G3

Courriel : direction@agrcq.ca

Crédit photo: Mélanie Jean Photographe